



Compte rendu de l'instance de concertation IPEF du 1er juillet 2015

A siégé à cette instance pour le compte de la CFDT : B. Thomé

1- AVANCEMENT

Le décret relatif aux taux de promotion 2016 n'est pas encore paru. A défaut, nous faisons l'hypothèse d'une stabilité de ces rapports, soit 25% pour la promotion à Ingénieurs en Chef, 14% pour la promotion à Ingénieur Général et 11% pour la promotion à IG de classe exceptionnel.

AU GRADE IC

Taux théorique 25%

En 2012 29 proposables, 7 proposés, 4 retenus (soit 13,7%)

En 2013 28 proposables 7 proposés, 4 retenus (14,3%)

En 2014 30 proposables, 8 proposés, 6 retenus (20%)

En 2015, sur le 24 proposables, 8 sont proposés à nouveau, dont en tête de liste, les 2 non-retenus l'année dernière.

AU GRADE IG

Taux théorique 14 %

En 2012 :10 proposés sur 70 / 6 promus (+1 lc) soit 8,5 %

En 2013, 10 proposés sur 70 / 7 promus soit 10 %

En 2014, 9 proposés sur 61 / 5 promus (+1 hors liste, au titre du coup de chapeau) soit 9,8%

En 2015, 9 + 1 hors liste au titre du coup de chapeau proposés sur 57, dont en tête de liste les 4 non-retenus l'année dernière.

AU GRADE IG cl. exc.

Pour deux ou trois promotions théoriquement possibles, 4 noms sont proposés dont en numéro 1 le nom déjà présent sur la liste de l'an passé.

2-Questions diverses

Deux questions soulevées par la CFDT :

ISS non perçues

L'établissement a une créance envers certains IPEF (essentiellement IPEF en provenance du MEDDE et mutés avant 2011, soit 18 agents) correspondant à des indemnités non perçues en 2010 et 2011 (ISS). Par crainte d'une éventuelle prescription quadriennale, ces IPEF ont adressé un courrier au PDG en décembre dernier demandant le versement des montants dus ou au moins une notification leur précisant la somme à percevoir.

Après avoir saisi l'avis de la tutelle, l'administration nous annonce qu'elle ne répondra pas à ces courriers et rappelle que le versement de ces sommes dues n'interviendra qu'au départ de l'agent (soit en retraite, soit dans une autre maison d'emploi), évidemment sans qu'il soit précisé si et comment la somme sera actualisée.

Non-ouverture du poste DIRO/DA

Lors de la dernière instance, l'administration nous avait annoncé que faute de candidat au poste de DA, elle expérimentait une fusion des postes DA et ADE en DIRO.

Nous avons exprimé notre inquiétude de voir disparaître à terme ce poste (et pourquoi pas d'autre équivalent dans le futur).

Les postes de DA sont des postes importants et nécessaires, qui s'inscrivent dans le parcours logique de ceux qui souhaitent se diriger vers des postes de management. Ce sont des postes très formateurs, très généralistes et qui permettent ainsi soit d'intégrer (de former) des cadres venant de l'extérieur, soit d'aiguiller des IPEF de l'Etablissement vers des postes d'encadrement à forts enjeux.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de candidat qu'il faut supprimer ce poste, mais plutôt chercher à en améliorer son attractivité tout en cherchant activement un candidat (dans ce cas, la recherche n'a pas semblé être très active, le poste n'ayant été publié qu'une seule fois en décembre dernier).

Le PDG est globalement d'accord avec ces arguments et réaffirme que la solution DIRO est un choix par défaut qui sera de toute façon réévalué en fin d'année.

Nous demandons que l'évaluation de cette expérimentation ne s'arrête pas à l'analyse du fonctionnement de la DIR mais intègre aussi une réflexion sur l'importance de disposer de poste de ce type au sein de l'établissement.